



338ème séance plénière

FSC Journal No 344, point 5 de l'ordre du jour

DECISION No 5/01
ATELIER SUR LA MISE EN OEUVRE DU DOCUMENT DE L'OSCE
SUR LES ARMES LEGERES ET DE PETIT CALIBRE

Le Forum pour la coopération en matière de sécurité,

Reconnaissant la nécessité d'examiner, la première série d'informations échangées conformément aux dispositions du Document de l'OSCE sur les armes légères et de petit calibre et de permettre un échange de vues et d'expériences entre experts nationaux chargés des aspects liés à la mise en oeuvre dudit document,

Conformément au paragraphe 2 de la Section VI du Document de l'OSCE sur les armes légères et de petit calibre,

Décide,

1. D'organiser, à Vienne les 4 et 5 février 2002, un atelier, au niveau des experts des Etats participants de l'OSCE, pour examiner, notamment, les informations échangées à partir du 30 juin 2001 ;
2. De charger le groupe de travail B de préparer le projet de décision approprié concernant l'ordre du jour, les modalités et le calendrier indicatif dudit atelier ;
3. De faire appel au Centre de prévention des conflits pour élaborer un aperçu des tendances générales caractérisant les informations échangées au 30 juin 2001.